

La Rochelle
Université

D'ici, on voit +loin !

Recueil des actes administratifs

■ n° 463

15 décembre 2023

Pages 11329 à 11342

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Délibérations

- Délibération n° 2023-11-27-4-1 du 27 novembre 2023 relative à l'approbation du volet spécifique à l'établissement du contrat pluriannuel 2022 - 2027.....11331
- Délibération n° 2023-11-27-5-1 du 27 novembre 2023 relative aux capacités d'accueil pour l'accès en premier cycle en 2024-2025.....11331
- Délibération n° 2023-11-27-5-2 du 27 novembre 2023 relative aux capacités d'accueil et aux modalités de sélection pour l'accès en deuxième cycle en 2024-2025.....11333

Arrêtés

- Arrêté n° 2023-682 du 29 novembre 2023 fixant le règlement du « Prix Spécial Développement Durable ».....11339

Élections

- Proclamation des résultats des élections partielles du 29 novembre 2023 des membres des sections disciplinaires du conseil académique compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants et à l'égard des usagers.....11342

Délibérations

Délibération n° 2023-11-27-4-1 du 27 novembre 2023 relative à l'approbation du volet spécifique à l'établissement du contrat pluriannuel 2022 - 2027

Séance du 27 novembre 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-1 et L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'avis du comité social d'établissement du 15 septembre 2023,
Vu le projet de contrat joint à la convocation à la présente séance du conseil administration,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention,

APPROUVE le volet spécifique à l'établissement du contrat pluriannuel 2022-2027 et autorise le président de l'université à le signer. Ce document est consultable auprès de la direction des affaires juridiques et statutaires de La Rochelle Université (dajs@univ-lr.fr).

Fait à La Rochelle, le 27 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Délibération n° 2023-11-27-5-1 du 27 novembre 2023 relative aux capacités d'accueil pour l'accès en premier cycle en 2024-2025

Séance du 27 novembre 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3 et L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 7 novembre 2023,
Considérant les moyens d'enseignement dont dispose La Rochelle Université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

ADOpte les capacités d'accueil suivantes pour l'accès en premier cycle à La Rochelle Université pour l'année universitaire 2024-2025, annexées à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 27 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexe

Structure	Niveau	Mention	Parcours	Capacités 2024
Direction de l'orientation et de l'insertion	DU	Pareo		30
Pôle Licences Collegium	CMI	Génie civil - Coursus Master en Ingénierie		20
	CMI	Géographie et aménagement - Coursus Master en Ingénierie		10
	CMI	Informatique - Coursus Master en Ingénierie		20
	CMI	Mathématiques		10
	CMI	Physique, chimie - Coursus Master en Ingénierie		15
	CMI	Sciences de la Terre - Coursus Master en Ingénierie		10
	CMI	Sciences de la vie - Coursus Master en Ingénierie		0
	CMI	Sciences pour la santé - Coursus Master en Ingénierie		0
	CPGE	ECG - Mathématiques appliquées + ESH		48
	L1	Langues étrangères appliquées	Anglais-coréen	70
	L1	Langues étrangères appliquées	Anglais-chinois	105
	L1	Langues étrangères appliquées	Anglais-espagnol-portugais	140
	L1	Langues étrangères appliquées	Anglais-indonésien	35
	L1	Double licence – Droit / LEA	Anglais-coréen	10
	L1	Double licence – Droit / LEA	Anglais-chinois	10
	L1	Double licence – Droit / LEA	Anglais-espagnol-portugais	10
	L1	Double licence – Droit / Histoire		16
	L1	Lettres		100
	L1	Droit		247
	L1	Gestion		180
	L1	Génie civil		65
	L1	Informatique		125
	L1	Mathématiques		40
	L1	Physique, chimie		40
	L1	Sciences de la Terre		33
	L1	Sciences de la vie		155
	L1	Sciences pour la santé		80
	L1	LAS - Sciences de la vie		20
	L1	LAS - Sciences pour la santé		20
	L1	Double licence - Géographie et aménagement / Histoire		11
	L1	Double licence - Histoire / Géographie et aménagement		18
	L1	Géographie et aménagement		38
L1	Histoire		105	

**Délibération n° 2023-11-27-5-2 du 27 novembre 2023 relative aux capacités
d'accueil et aux modalités de sélection pour l'accès en deuxième cycle en 2024-2025**
Séance du 27 novembre 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, L. 612-6-1 et L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 7 novembre 2023,
Considérant les moyens d'enseignement dont dispose La Rochelle Université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions,

DÉCIDE

Article 1

Les capacités d'accueil pour l'accès en deuxième cycle à La Rochelle Université pour l'année universitaire 2024-2025 sont fixées par formation, conformément au tableau annexé à la présente délibération.

Article 2

L'admission dans ces formations est subordonnée, selon les formations, soit à l'examen du dossier du candidat, soit au succès à un concours, selon les indications figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Sauf cas particulier précisé dans le tableau annexé à la présente délibération, le concours comporte une phase d'admissibilité et une phase d'admission s'organisant comme suit. La phase d'admissibilité consiste en l'examen du dossier du candidat. À l'issue de la phase d'admissibilité, la commission d'admission établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats autorisés à prendre part à la phase d'admission. En principe, la phase d'admission consiste en un entretien.

Article 3

Les candidatures seront à formuler sur la plateforme nationale "Trouver mon master", conformément au calendrier national défini par le ministère de l'enseignement supérieur. La composition du dossier de candidature sera indiquée sur la plateforme nationale de candidatures en première année de Master.

Fait à La Rochelle, le 27 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Annexe

Domaine	Mentions	Parcours	Capacité d'accueil plateforme de candidatures M1	Capacité Rdblbs	Capacité Campus France	Capacité totale	Modalités de sélection (concours ou examen dossier)	Attendus
STS	Master Biotechnologies	Biochimie	19	2	3	24	Examen de dossier	Licence compatible validant des acquis en chimie organique, enzymologie, biochimie structurale et métabolique, pharmacologie, biologie moléculaire, génétique et immunologie. Intérêt dans la compréhension des mécanismes moléculaires impliqués dans des dysfonctionnements via l'utilisation de méthodes d'analyse biochimique et structurale des macromolécules biologiques.
		GBMAI	19	2	3	24		Licence compatible validant des acquis en enzymologie, biochimie structurale et métabolique, biologie moléculaire. Intérêt d'appliquer des méthodes d'analyse biochimique et structurale en industrie agroalimentaire. Intérêt dans la connaissance de l'entreprise agroalimentaire et sa gestion.
		Marine Biotechnology	Sélection hors plateforme nationale : totalement organisée par l'université de Valence (Espagne)					
	Master Génie Civil	TNCR	57	5	8	70	Examen de dossier	Licence Génie civil, travaux publics ou mécanique. Maîtriser les compétences et connaissances générales attendues d'une ou d'un titulaire d'une licence de génie civil, de travaux publics ou de mécanique, d'un niveau B2 en français, B1 en anglais et maîtriser les bases de la programmation.
		GI3ER	30	5	5	40		Licence Génie civil, de physique appliquée ou dans le domaine de l'énergétique. Maîtriser les notions de base de la thermodynamique, des transferts de chaleur par conduction, convection et rayonnement et de la mécanique des fluides. Disposer de notions sur la thermique du bâtiment, d'un niveau B2 en français, B1 en anglais et maîtriser les bases de la programmation.
	Master Informatique	Archi	18	2	0	20	Examen de dossier	Connaissances de niveau licence 3 en programmation déclarative et objet, structures de données, langages du Web, réseaux et protocoles, architecture client-serveur et bases de données.
		Archi NIORT	18	2	0	20		
Données		18	2	0	20			

Master Mathématiques	Mathématiques et applications	14	1	5	20	Examen de dossier	Licence de mathématiques et licence d'informatique.
Master Sciences et génie des matériaux	DMS	16	2	2	20	Examen de dossier	Les candidats devront avoir validé une licence en physique-chimie, en chimie avec une spécialité chimie des matériaux, physique avec une spécialité matériaux ou en physico-chimie des matériaux . La formation est ouverte à des étudiants provenant de LP (avec un bon niveau) en Science des matériaux ou de BUT en Sciences et Génie des Matériaux (SGM) ou en Mesures Physiques (MP) ayant validé avec de bons résultats le socle de connaissances de base en physique-chimie générale. Un socle de connaissance de base en physique-chimie générale est requis.
	MATER	16	1	3	20		
Master Sciences pour l'environnement	GGL	14	1	1	16	Concours	Licence de Sciences de la Terre, Licence de Physique, Licence Mathématiques appliquées. Critères pris en compte pour l'examen des candidatures (liste non exhaustive et non ordonnée par ordre d'importance) : résultats académiques en particuliers sur les mathématiques capacité à suivre des cours en anglais maturité de la candidature expériences professionnelles antérieures ou stages adéquation entre la formation antérieure et notre master adéquation entre le projet professionnel du candidat et notre master qualité de la lettre de motivation qualité des lettres de recommandation implication (par exemple associative) attestant d'une dynamique personnelle des candidats - intérêt pour l'international connaissance de nos maquettes d'enseignement.
	GEEL	36	2	2	40	Concours	Licence de biologie, de sciences de la vie, ou de sciences de la vie et de la Terre Critères pris en compte pour l'examen des candidatures (liste non exhaustive et non ordonnée par ordre d'importance) : - maturité de la candidature - expériences professionnelles antérieures ou stages - résultats académiques - adéquation entre la formation antérieure et notre master - adéquation entre le projet professionnel du candidat et notre master - qualité de la lettre de motivation - qualité des lettres de recommandation - implication (par exemple associative) attestant d'une dynamique personnelle des candidats - intérêt pour l'international - connaissance de nos maquettes d'enseignement Un niveau C1 en français est obligatoire pour les étudiants non francophones.
Master MEEF 2nd degré	SVT	11	1	0	12	Examen de dossier	Maîtriser les connaissances et compétences attendues dans la ou les discipline(s) d'enseignement visée(s). Pouvoir attester d'une première représentation du métier.
	Mathématiques	10	5	0	15	Examen de dossier	Maîtriser sa communication orale et écrite. Être en capacité de produire une lettre de motivation originale et personnalisée pour la formation visée.

ALL	Master LEA	LCAI – Amériques	16	3	5	24	Examen de dossier	Si Licence non LEA : la/les langue(s) de spécialité et les matières d'applications, les certifications en langues (GB, Esp, Port), Mobilité internationale (échange, stage, travail, voyages, vie...); les critères académiques : Moyenne L1, L2, L3 (S1), puis plus précisément Moyenne Anglais L2 et L3, Moyenne Espagnol L2 et L3, Moyenne portugais L2, L3, Moyenne Matières d'application L2 et L3. Critère Motivation": Intérêt pour la formation : intérêt pour les Amériques (les différentes aires), Intérêt pour le portugais et le Brésil (langue possible en débutant), Qualité de la lettre de motivation (qualité du français, de la présentation, personnalisation, explicitation du parcours de vies, précision sur le ou les projets professionnels, intérêts pour la formation, etc.), Expérience professionnelle (emplois, stages,,) et Projet professionnel
		LCAI – Asie Pacifique	49	6	5	60	Examen de dossier	Si Licence non LEA : la/les langue(s) de spécialité et les matières d'applications, les certifications en langues (GB, HSK, TOPIK), Mobilité internationale (échange, stage, travail, voyages, vie...); Les critères académiques : Moyenne L1, L2, L3 (S1), puis plus précisément Moyenne Anglais L2 et L3, Moyenne Langue Asiatique L2 et L3 si étudiée, , Moyenne Matières d'application L2 et L3, Critère Motivation": Intérêt pour la formation : intérêt pour l' Asie Pacifique, Intérêt pour une ou plusieurs langues asiatiques Qualité de la lettre de motivation (qualité du français, de la présentation, personnalisation, explicitation du parcours de vies, précision sur le ou les projets professionnels, intérêts pour la formation, etc.), Expérience professionnelle (emplois, stages,,) et Projet professionnel éventuellement volontariat dans des œuvres caritatives.
	Master Audiovisuel, média numériques interactifs, jeux	DPAN	9	0	1	10	Concours	La formation est ouverte à toutes les disciplines. Des connaissances dans l'un ou plusieurs de ces domaines : son, musique, vidéo, montage, captation, photographie, design, illustration, animation, 3D, code informatique (Processing, P5js, Touchdesigner, etc), gestion de projets audiovisuels et/ou numériques, pilotage de projets, workflow, sont les bienvenues, mais elles ne sont aucunement obligatoires. Nous privilégions la diversité et la complémentarité des profils. La capacité à travailler en équipe, la maturité et la responsabilité sont des conditions nécessaires pour intégrer la formation.
	Master Management et Commerce International	Économie et commerce international – Asie	27	1	2	30	Examen de dossier	Mobiliser et comprendre les principaux concepts de l'économie-gestion, du management-marketing et des statistiques. Analyser et interpréter les résultats produits d'une étude économique, marketing et statistique. Identifier le contexte et les enjeux de questions relevant de l'économie-gestion, du management-marketing et des statistiques Formuler des préconisations au regard du contexte et des enjeux d'une problématique relevant de l'économie-gestion, du management-marketing et des statistiques ; Mobiliser et mettre en œuvre des procédures d'utilisation d'outils digitaux et numériques ; comprendre et s'appropriier les fondements du numérique dans les domaines du management marketing ; répondre aux attentes d'une certification nationale de référence ;

								Communiquer de manière pertinente des informations selon le contexte donné, en langue étrangère coréen (débutant-intermédiaire-avancé) ou chinois (débutant-intermédiaire-avancé) ou indonésien (avancé) et en langue française ; Excellentes connaissances en anglais des affaires.
DEG	Master Sciences pour l'environnement	Management environnemental	18	1	1	20	Concours	Niveau L3 avec des bases sur le fonctionnement des organisations et une sensibilité aux enjeux environnementaux. Différents critères seront examinés tels que : - les résultats académiques - le projet professionnel et son adéquation avec le master (QHSE et/ou RSE, développement durable) - la qualité de la lettre de motivation - les expériences professionnelles antérieures (stages, emplois, bénévolat) - la culture générale de l'étudiant, en général, mais aussi en lien avec les problématiques environnementales actuelles - un intérêt pour l'international - et le score IAE-Message
	Master droit de l'entreprise		36	2	2	40	Examen de dossier	La formation est ouverte aux titulaires d'une licence en droit, marquant une orientation pour le droit de l'entreprise.
	Master droit des assurances		28 dont 23 Université de Poitiers et 3 La Rochelle Université	2	2	30	Examen de dossier	Licence en Droit (attendus communs à ceux de l'Université de Poitiers).
	Master justice, procès, procédures	Droit processuel	28	1	1	30	Examen de dossier	Obtention de la licence en droit. Une orientation processualiste est bienvenue. Avoir suivi un enseignement de procédure pénale et de droit judiciaire.
	Master droit du numérique	Tiers de confiance et sécurité numérique	23		2	25	Examen de dossier	La formation est ouverte aux titulaires d'une licence en droit. Le dossier doit montrer une nette appétence pour le droit du numérique.
	Master droit public	Collectivités territoriales, environnement et littoral	23		2	25	Examen de dossier	Licence en droit ou équivalent. Une attention particulière est portée sur les notes obtenues dans les matières fondamentales du droit public et sur la motivation pour le droit de l'environnement, de l'urbanisme et du littoral.
	Master management et administration des entreprises		30		5	35	Examen de dossier	Licence autre que gestion. 12 de moyenne minimum en L3. Stage significatif, expérience en association souhaitée.
	Marketing, vente	Marketing digital	20		2	22	Examen de dossier + vidéo	Licence de gestion, d'économie, d'économie-gestion ou équivalent de bon niveau. Projet professionnel réfléchi en lien avec le diplôme. Connaissances générales dans le domaine du digital. Appétence pour les technologies du numérique. Esprit d'ouverture et de curiosité attendu. Expériences (stage ou autre) dans le marketing digital appréciées. Niveau de français C1 exigé.

	Management des systèmes d'information	Conseil en management des systèmes d'information	20		3	23	Examen de dossier	Licence de gestion, d'économie, d'économie-gestion ou de sociologie des organisations. Projet professionnel réfléchi en lien avec le diplôme. Appétence pour les technologies du numérique. Niveau français B2 pour les étudiants étrangers. Autonomie et esprit d'équipe. Niveau d'anglais B1
	Master tourisme	Gestion des unités d'hébergement et séjours touristiques	20		2	22	Concours	Licence en gestion, économie, LEA, sciences humaines. Maîtrise des fondamentaux de Management, maîtrise de l'Anglais. Intérêt pour le secteur du Tourisme et pour la gestion des hébergements. Ouverture d'esprit et curiosité intellectuelle.
SHS	Master Histoire	DPEC	13	5	2	20	Concours	Les étudiants doivent avoir suivi une formation de licence dans une discipline relevant des SHS (histoire, géographie, sociologie, droit, sciences politiques, économie, psychologie). Un solide niveau en licence est requis. Leur parcours doit aussi montrer leurs appétences pour le monde de la culture et / ou du patrimoine à travers des engagements personnels. Les étudiants doivent faire preuve d'esprit d'initiative et se montrer capables de travailler en équipe.
		MEPAT	13	5	2	20		
		Histoire	4			4	Examen de dossier	
	Master Tourisme	eTourisme et ingénierie culturelle des patrimoines	17	1	2	20	Examen de dossier	L3 ou équivalent
	Master MEEF 1er degré	Professorat des écoles	110	10		120	Examen de dossier	Niveau Bac+3 (Licence ou équivalent) - Très bonne maîtrise des disciplines enseignées à l'école - Très bonne maîtrise de la langue française écrite et orale, et des mathématiques des cycles 2,3 et 4 (école et collège). Non obligatoire mais valorisé : BAFA ou éq, Prépro, ASSEDU, engagement citoyen, contrat EN.
	Master MEEF 2nd degré	Histoire - géographie	7	5		12	Examen de dossier	Maîtriser les connaissances et compétences attendues dans la ou les discipline(s) d'enseignement visée(s). Pouvoir attester d'une première représentation du métier. Maîtriser sa communication orale et écrite. Être en capacité de produire une lettre de motivation originale et personnalisée pour la formation visée.
	Master Sciences pour l'environnement	GAGL	17	1		18	Examen de dossier	Licence de géographie ou de SHS, numérisés à 18. Les étudiants CMI ITEL sont admis de droit sur ce parcours de Master. Critères d'admission : Résultats académiques disciplinaires, projet professionnel en adéquation avec les objectifs du parcours, qualité de la lettre de motivation, activités extracurriculaires, niveau de langue anglaise, capacités rédactionnelles.

Arrêtés

Arrêté n° 2023-682 du 29 novembre 2023 fixant le règlement du « Prix Spécial Développement Durable »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de la fondation de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2017-03-27-3-5 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président pour l'attribution de prix,
Considérant la politique incitative et volontariste de développement durable et responsabilité sociétale portée par l'université,
Considérant la volonté de la fondation La Rochelle Université d'encourager les étudiantes et les étudiants de l'université à porter des projets en faveur de la transition écologique et un futur désirable,

ARRÊTE

Article 1 : Cadre Général

Le présent règlement a pour objet de déterminer le règlement du « Prix Spécial Développement Durable » parmi les projets financés lors d'une des quatre commissions du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) sur chaque année universitaire, une initiative étudiante sera récompensée chaque année par le « Prix Spécial Développement Durable ».

Article 2 : Conditions d'éligibilités

Pour être éligible à ce « Prix Spécial Développement Durable », les conditions suivantes doivent être respectées :

- > Le projet proposé doit être un projet d'intérêt collectif/général, portant sur la thématique du développement durable et/ou de la transition environnementale : mobilité, énergie, déchets, biodiversité, numérique responsable, alimentation saine et solidaire, économie circulaire, etc. ;
- > Le projet doit être porté par une étudiante ou un étudiant ou un groupe d'étudiantes ou d'étudiants inscrits à La Rochelle Université ;
- > Le projet doit avoir bénéficié du financement du FSDIE lors d'une des quatre commissions de l'année universitaire ; ce qui implique notamment qu'il doit être adossé à une association pour des questions administratives ;
- > Les projets tutorés ou réalisés entièrement dans le cadre d'une formation ne sont pas éligibles à ce prix ;
- > Sont éligibles à ce prix, les projets réalisés pendant l'année universitaire en cours, du 1er septembre au 20 juillet ;
- > Le projet doit faire mention du soutien apporté par l'Université contribuant ainsi au rayonnement de l'Université, sur son territoire ou au-delà.

Article 3 : Modalités de versement du « Prix Spécial Développement Durable »

Le prix spécial récompensera les étudiants porteurs du projet :

- > Le montant du prix est fixé à 500 € en numéraire,
- > Le versement sera réalisé auprès du ou des étudiantes ou étudiants porteurs du projet,
- > Le versement sera effectué après la réalisation du projet.

Ce prix ne peut être réclamé sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Le gain n'est ni cessible, ni remboursable. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Article 4 : Composition du jury et processus de sélection

Le jury se réunira en fin d'année universitaire. Il sera composé à minima d'une représentante ou d'un représentant du service DDRS de La Rochelle Université, d'une représentante ou d'un représentant du service en charge de la vie associative et des initiatives étudiantes de La Rochelle Université, d'une représentante ou d'un représentant de la Fondation La Rochelle Université.

Pour désigner le projet récompensé, le jury s'appuie notamment sur les critères suivants :

- > le nombre de personnes touchées par le projet,
- > l'impact de celui-ci sur la communauté universitaire et/ou sur le territoire Rochelais

Le jury se réserve toute latitude pour décerner le prix spécial selon ces critères afin de mettre en valeur une qualité particulière ou ne décerner aucun prix s'il juge la qualité des projets insuffisante ou ne répondant pas suffisamment à la thématique identifiée à l'article 1 du présent règlement.

Article 5 : Autorisation et responsabilités

Les participantes et participants autorisent, de manière illimitée, La Rochelle Université et sa fondation universitaire à communiquer, sous quelque forme et support que ce soit, et dans l'objectif de faire rayonner l'Université et sa fondation sur son territoire et au-delà, sur les projets éligibles proposés au présent concours.

Ces utilisations ne peuvent donner lieu à un versement de droit d'auteur dans le cadre des conditions définies dans le règlement du concours. Pour toute demande particulière, autre que celle mentionnée dans ce règlement, La Rochelle Université et sa fondation s'engage à en informer les auteurs et à n'utiliser les projets et éventuelles œuvres qu'avec leur autorisation préalable. Dans le cadre de l'application de son droit moral, l'étudiante ou l'étudiant peut demander à tout moment le retrait d'utilisation de son projet et/ou de son œuvre.

Article 6 : Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des participantes et participants à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires.

Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Article 7 : Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la réglementation en vigueur.

Les participantes et participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant pourront être traitées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

La Rochelle Université et sa fondation mettent tout en œuvre pour que la collecte et le traitement des données personnelles, effectués dans le cadre de ce concours soient conformes au règlement européen (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

La loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique réglemente l'usage des données à caractère personnel afin de limiter les risques d'utilisation qui seraient contraires aux libertés. En vertu des obligations légales, aucune information personnelle ne sera collectée, ni cédée à des tiers à l'insu de l'utilisateur ou l'utilisatrice. De plus, aucune information personnelle n'est utilisée à des fins non prévues par le présent règlement.

Conformément aux dispositions de la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur ou l'utilisatrice dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant. L'utilisateur ou l'utilisatrice peut l'exercer en s'adressant à la Déléguée à la Protection des Données via l'adresse électronique suivante : dpo@univ-lr.fr ou par courrier en l'adressant à : La Rochelle Université – Déléguée à la protection des données – 23 avenue Albert Einstein – BP 33060 – 17031 La Rochelle.

L'utilisateur ou l'utilisatrice trouvera des informations sur ses droits et ses devoirs et sur la protection des données individuelles sur le site de la Commission nationale informatique et libertés (www.cnil.fr).

L'utilisateur ou l'utilisatrice du site et des sites s'y rattachant est tenu de respecter les dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dont la violation est passible de sanctions pénales. Il doit notamment s'abstenir, s'agissant des informations nominatives auxquelles il accède, de toute collecte, de toute utilisation détournée et, d'une manière générale, de tout acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou la réputation des personnes.

Les données collectées sont uniquement destinées au suivi des demandes d'informations, à la gestion des candidatures ou faire parvenir des informations aux personnes directement concernées par le présent concours.

Article 8 : Publication des résultats

Le présent règlement et la décision d'attribution « Prix Spécial Développement Durable » seront publiés sur le site institutionnel de l'Université, rubrique « Initiatives étudiantes » et consultable en version papier à la Maison de l'Étudiant.

Article 9 : Modalités d'exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 novembre 2023.

Le président
Jean-Marc Ogier

Élections

Proclamation des résultats des élections partielles du 29 novembre 2023 des membres des sections disciplinaires du conseil académique compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants et à l'égard des usagers

Séance du 29 novembre 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-6-2, R. 712-13, R. 712-15, R. 712-18, L. 811-5, R. 811-14 et R. 811-15,

Vu les statuts de La Rochelle Université, notamment son article 27,

Vu la proclamation des résultats de l'élection du 2 février 2021 des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants,

Vu la proclamation des résultats de l'élection du 2 février 2021 des membres de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagères et usagers,

Vu la proclamation des résultats de l'élection partielle du 27 janvier 2022 des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants,

Vu la proclamation des résultats de l'élection partielle du 27 janvier 2022 des membres de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagères et usagers,

Considérant la carence de candidature pour le siège de représentante des professeurs des universités de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants,

Considérant les démissions de Madame Marianne Graber de la commission recherche et de Madame Armelle Prigent de la commission de la formation et de la vie universitaire,

Considérant l'appel à candidature du 21 novembre 2023,

Considérant la candidature en séance de Madame Catherine Choquet à la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers,

PROCLAME

Article 1

En sa qualité d'unique représentant homme du collège des autres enseignants titulaires du conseil académique, Monsieur Fabien Gendron est désigné d'office membre de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants.

Article 2

Après tirage au sort, Madame Catherine Choquet est désignée représentante de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants.

Article 3

Les membres du conseil académique de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers ont élu :

Collège des professeurs des universités :

> Madame Catherine Choquet

Collège des maîtres de conférences et autres enseignants :

> Madame Dorothee Simonneau

Fait à La Rochelle, le 29 novembre 2023.

Le président de l'université
Jean-Marc Ogier